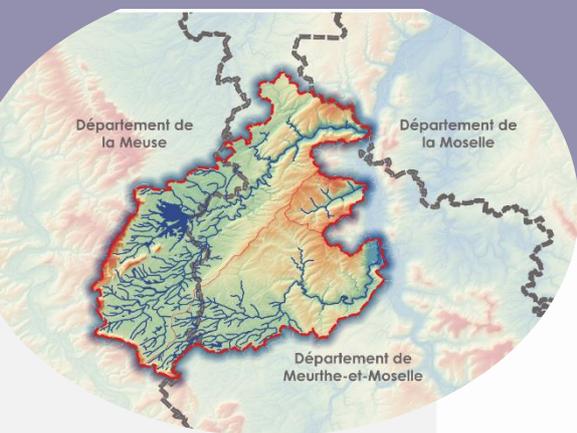


# LE SAGE

## Rupt de Mad, Esch, Trey

### SOMMAIRE

- Aperçu du territoire du SAGE
- Qu'est-ce qu'un SAGE ?
- Les acteurs du SAGE
- Paysages et enjeux du territoire
- Déroulement de la démarche
- Contact



### Repères...

Un territoire de 665 km<sup>2</sup> composé de 3 bassins versants :

Rupt de Mad, Esch, Trey

Inclus dans le périmètre du Parc naturel régional de Lorraine

Région Grand Est

2 départements :

Meurthe-et-Moselle (54) et Meuse (55)

4 communautés de communes : Mad et Moselle, Bassin de Pont-à-Mousson, Côtes de Meuse-Woëvre, Terres Toulaises

73 communes incluses en totalité ou en partie dans le périmètre du SAGE dont 55 en Meurthe-et-Moselle et 18 en Meuse

Un territoire rural de 29 500 habitants soit 44 habitants/km<sup>2</sup>



## Le **SAGE**, un outil pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

Soucieux de leur patrimoine naturel et de la préservation de leur ressource en eau, les acteurs locaux des bassins du Rupt de Mad, de l'Esch et du Trey ont souhaité s'engager dans une démarche de gestion globale. Ainsi, les élus et les usagers de ce territoire, accompagnés des services de l'État, œuvrent à la construction d'une stratégie collective où la gestion de l'eau est au cœur de l'aménagement du territoire.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un **outil de planification** issu de la Loi sur l'Eau de 1992. Il fixe les objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau à une échelle locale. Dans ses documents (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable



Étang de Wargévaux à Bouconville-sur-Madt

-PAGD- et Règlement), le SAGE définit les dispositions nécessaires à une **gestion équilibrée et durable de la ressource en eau** de sorte à assurer la satisfaction des besoins tout en préservant les milieux aquatiques.

Le SAGE, déclinaison locale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), contribue à l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau fixée par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

## La **Commission Locale de l'Eau**, l'assemblée délibérante du SAGE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance qui **pilote la démarche** du SAGE depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre. La CLE est l'organe privilégié pour la **concertation**, les **débats** et les

### **prises de décisions.**

Elle permet aux acteurs de **s'approprier les enjeux locaux** liés à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et assure la bonne prise en compte des usages de l'eau sur le territoire.



L'Esch en aval du Moulin de Villevaux

La CLE est constituée des acteurs de l'eau représentés au sein de **3 collèges** : les élus (pour au moins 50 %), les usagers (pour au moins 25 %) et les services de l'État (pour au plus 25 %).

La CLE du SAGE Rupt de Mad, Esch, Trey est composée de **36 membres**. Elle a été arrêtée par le Préfet de Meurthe-et-Moselle le 15 juin 2017 et la Préfète de Meuse le 20 juin 2017.

## Les acteurs du SAGE

### Les services de l'État (7)

► Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

► Directions Départementales des Territoires (DDT)

- de Meurthe-et-Moselle (54)
- de Meuse (55)
- de Moselle (57)

► Agence de l'eau Rhin-Meuse

► Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

► Agence Régionale de Santé Grand Est

### Les usagers (9)

► Chambres d'agriculture

- de Meurthe-et-Moselle (54)
- de Meuse (55)

► Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique

- de Meurthe-et-Moselle (54)
- de Meuse (55)

► Conservatoire d'espaces naturels (CEN Lorraine)

► Syndicat des Eaux de la Région Messine

► Syndicat départemental de la propriété privée rurale

► Association CLCV Lorraine (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

► Chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle (54)

### CLE

### Les collectivités territoriales et leurs groupements (20)

► Conseil Régional Grand Est

► Parc naturel régional de Lorraine

► Syndicat des Eaux du Trey Saint-Jean

Arnaville (54)

► Conseils Départementaux

- de Meurthe-et-Moselle (54)
- de Meuse (55)

► Communautés de communes :

• Mad et Moselle

• Terres Toulaises

• Bassin de Pont-à-Mousson

• Côtes de Meuse-Woëvre

► Syndicat mixte d'aménagement du lac de Madine

► Communes :

Broussey-Raulecourt (55)

Gézoncourt (54)

Frémeréville-sous-les-Côtes (55)

Ménil-la-Tour (54)

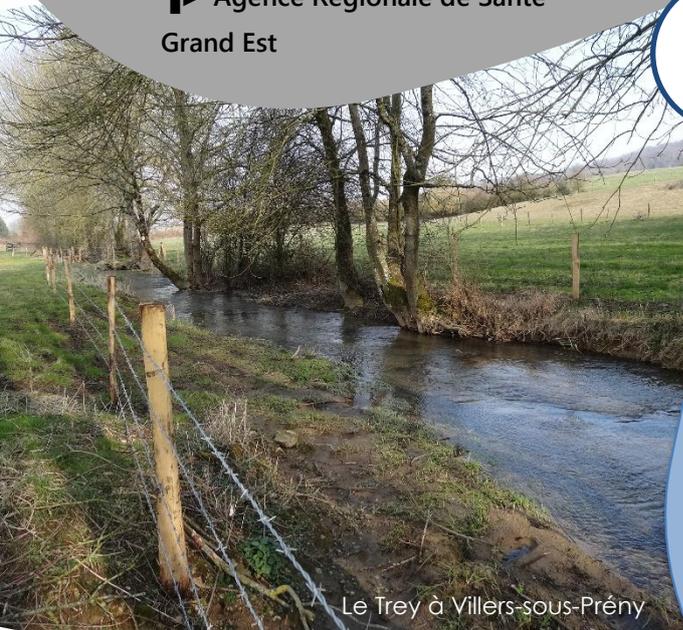
Limey-Remenuville (54)

Thiaucourt-Regniéville(54)

Nonsard-Lamarche (55)

Saint-Baussant (54)

Vilcey-sur-Trey (54)



Le Trey à Villers-sous-Prény



Réunion de la CLE du SAGE Rupt de Mad, Esch, Trey à Manonville

### Présidence et vice-présidences

Président : Gilles SOULIER, CC Mad et Moselle

1er Vice-Président : Gérard RENOUARD, Pnrl

2<sup>e</sup> Vice-Président : René CAILLOUX, Arnaville

3<sup>e</sup> Vice-Président : Jean-Paul GRUNBLATT, CC Côtes de Meuse-Woëvre

### Bureau de la CLE

Les membres de la CLE ont élu le

Bureau de la CLE en réunion du 12 octobre 2017.

Le Bureau de la CLE est un comité restreint en charge de la **préparation des dossiers et des séances plénières**.

Il est composé de **12 membres**

(soulignés dans les bulles).

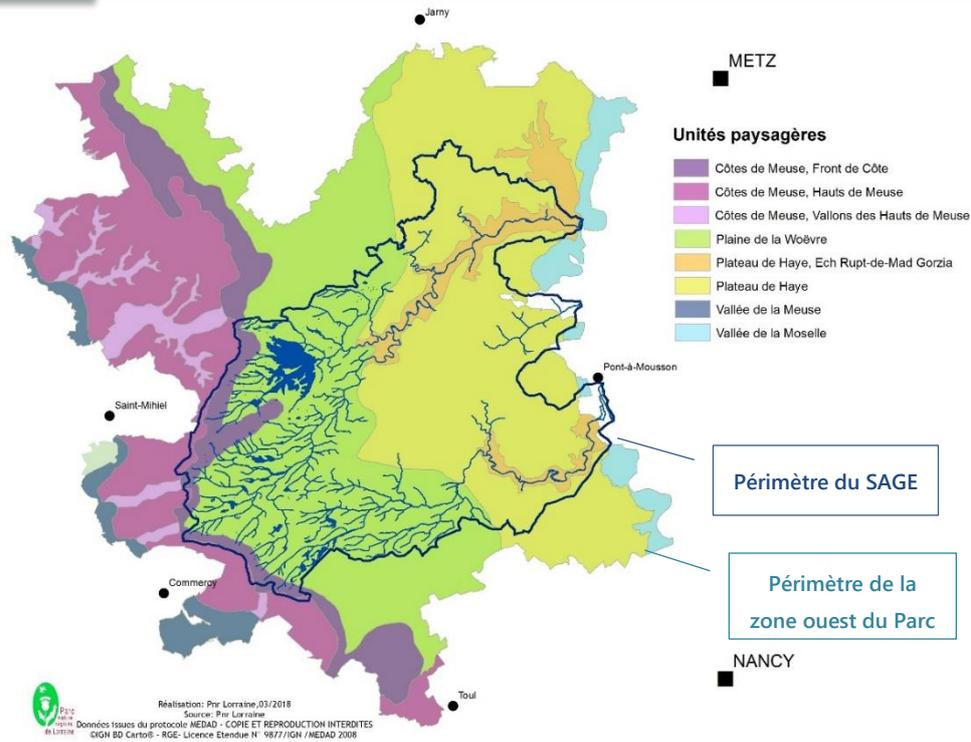
# Paysages et enjeux du territoire

Le périmètre du SAGE se situe intégralement sur le territoire du **Parc naturel régional de Lorraine**.

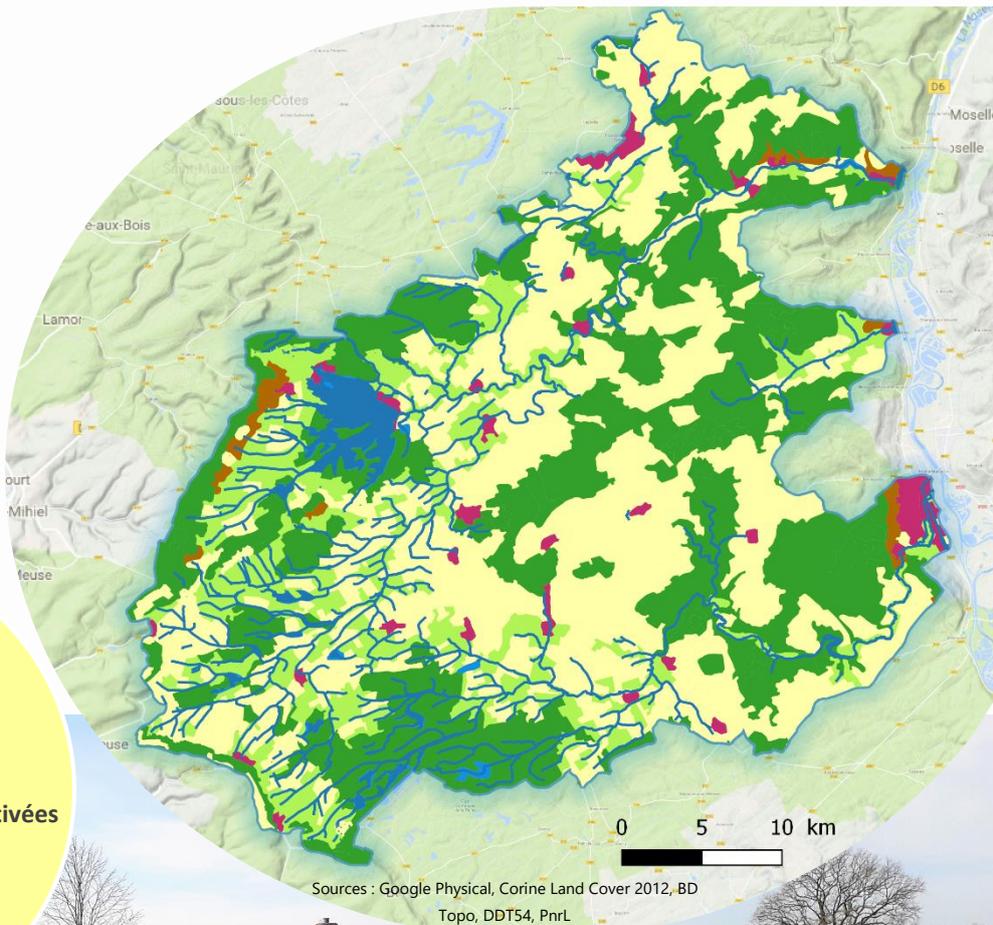
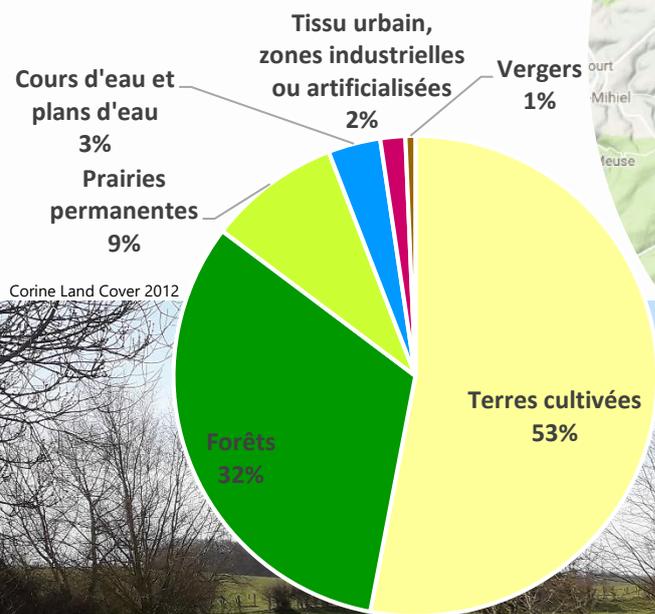
Il est constitué de 3 des 8 **unités paysagères** du Parc :

- **Les côtes de Meuse** : les villages installés sur les talus, à mi-pente, sont régulièrement répartis le long de la côte. Leur localisation est fortement liée à la présence des sources. La proportion de forêt est importante et de nombreux vergers professionnels et familiaux occupent le talus.
- **La plaine de la Woëvre** : cette plaine humide à dominante argilo-calcaire a été progressivement déboisée et drainée par la création des étangs aménagés au Moyen Âge. Parcourue par les affluents rive gauche de la Moselle, la plaine est occupée par de vastes cultures, des activités d'élevage ainsi que des milieux forestiers.
- **Le plateau de Haye** : sur ce plateau calcaire, les milieux sont plus secs et le relief plus marqué. Le paysage est composé de cultures et de milieux forestiers avec les vallées encaissées formées par le Rupt de Mad et l'Esch qui traversent notamment des prairies et des milieux artificialisés.

## Les unités paysagères de la zone ouest du PnrL



## L'occupation du sol sur le périmètre du SAGE



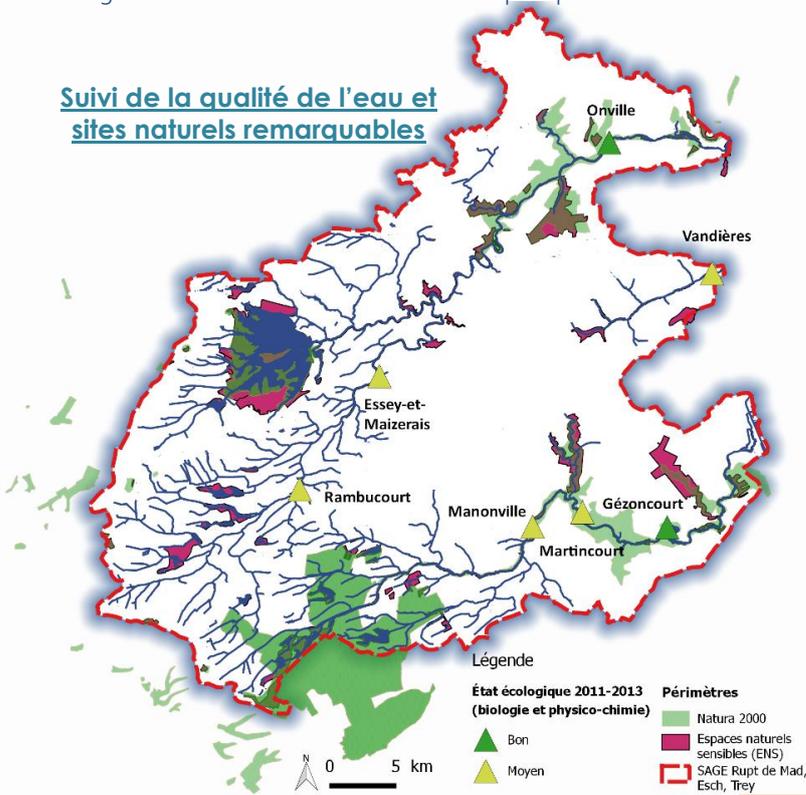
Le Rupt de Mad à Lahayville

Des enjeux ont été pré-identifiés dans le dossier préliminaire du SAGE qui a servi de base à son émergence. Ils seront débattus et précisés tout au long de l'état des lieux du SAGE.

Ils s'inscrivent dans la cadre d'enjeux plus généraux tels que :

- L'atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines
- La préservation des ressources en eau sur les volets qualitatif et quantitatif pour satisfaire les usages et le fonctionnement des milieux
- La gestion et la restauration des milieux aquatiques et humides

### Suivi de la qualité de l'eau et sites naturels remarquables



## Vers le bon état des eaux...

La disponibilité en eaux brutes de bonne qualité destinées à l'alimentation en eau potable est un enjeu majeur pour le territoire. Au-delà de cet enjeu, la DCE impose l'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines pour 2015 avec dérogation jusqu'à 2021 ou 2027.

Pour atteindre durablement une bonne qualité, des actions ont déjà été mises en place sur le territoire. Il s'agit par exemple de : ● la protection des captages (mise en place de DUP comme à Apremont-la-Forêt, ou à Arnville et Madine pour l'alimentation en eau de la région messine) ● la réduction à la source des pollutions diffuses d'origine agricole, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires (Agri-Mieux, groupe technico-politique du Rupt de Mad) ● l'amélioration des systèmes d'assainissement collectifs et individuels (stations d'épuration communales de Villers-sous-Prény sur le Trey, Saint-Baussant et Jaulny sur le Rupt de Mad par exemple ou encore des stations collectives comme Ansauville-Bernécourt-Grosrouvres-Hamonville sur l'Esch).

Le SAGE devra décliner sur le territoire les objectifs du SDAGE et de la DCE pour atteindre le bon état des eaux en poursuivant et confortant les démarches engagées.

## Des milieux utiles et diversifiés

Les milieux aquatiques et humides (rivière, étang, mare, ...) nous rendent de multiples services, que ce soit en termes d'épuration naturelle, de stockage et de restitution en eau, comme réservoirs de biodiversité ou bien encore de cadre de vie.

Préserver et restaurer les équilibres écologiques des milieux aquatiques et humides contribue à garantir une eau de qualité pour :

- les usages vitaux comme l'alimentation en eau potable
- les usages de loisirs comme la baignade au lac de Madine, la pêche en rivière et en étang
- les activités économiques (agriculture, tourisme, ...)
- les paysages et leurs richesses écologiques (par exemple les sites Natura 2000 de la Forêt de la Reine, de la vallée de l'Esch, les espaces naturels sensibles du Vallon de Grandfontaine, du Trey).

Le bon fonctionnement de ces milieux aquatiques et humides passe par la restauration de la qualité physique (hydromorphologie) et biologique mais aussi de leur connectivité (Trame verte et bleue), qui les rend alors plus fonctionnels. Plusieurs actions ont déjà été menées sur le territoire comme la restauration de mares à Rambucourt, la renaturation du ruisseau de Grosrouvres, l'aménagement du Trey dans la traversée de Vandières, la restauration de la ripisylve sur le Rupt de Mad, ...

## De l'eau en juste quantité pour tous

Le territoire ne manque pas de ressource en eau : souterraine, plans d'eau, cours d'eau, sources, ... Ces ressources sont notamment exploitées pour la consommation humaine (prélèvement sur le Rupt de Mad au niveau de la retenue d'Arnville, prélèvements sur l'Esch et le Trey, captages des sources du Soiron et de Grandfontaine), consommées localement ou exportées au-delà du périmètre du SAGE, comme dans le cas de l'alimentation de l'agglomération de Metz ou des communes au nord du Soiron. Bien que la ressource soit présente en quantité, le territoire n'est pas à l'abri de pénuries comme d'inondations, notamment dans un contexte de changement climatique.

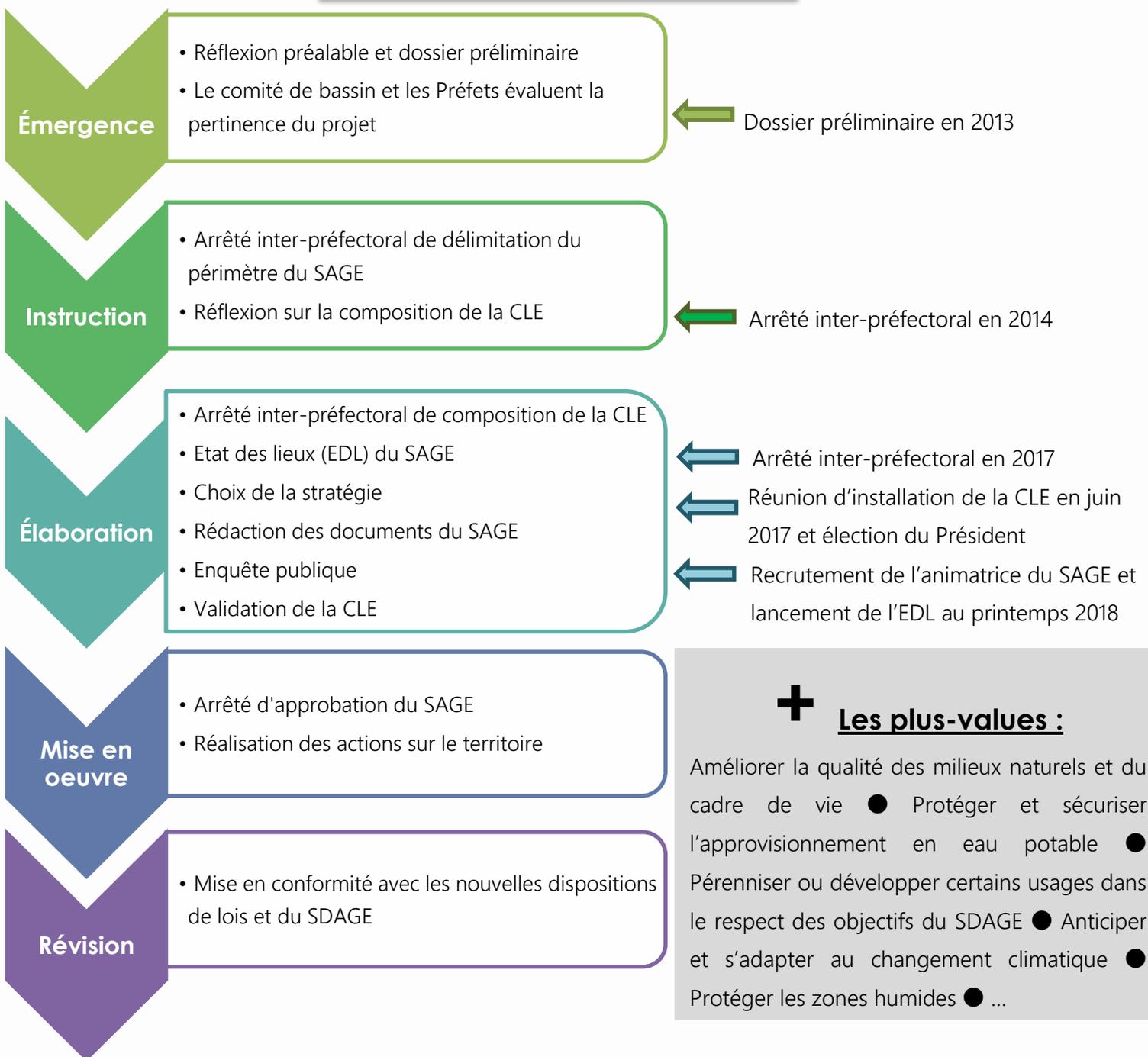
- Gestion équilibrée : se prémunir du manque d'eau

Plusieurs leviers permettent de préserver la ressource en eau : ● le maintien des équilibres entre les prélèvements et la capacité de renouvellement des réserves (rivières et nappes) ● les économies d'eau (réduction de la consommation, optimisation des installations, ...) ● le renforcement de la solidarité au sein et entre bassins versants (favoriser les interconnexions et le partage des ressources) ● le maintien d'un débit suffisant pour la vie aquatique ● ...

- Gestion équilibrée : se prémunir des inondations

Pour éviter d'importantes inondations il existe plusieurs leviers d'actions : ● la limitation du ruissellement (création de zones tampons, restauration de zones humides, entretien de fossés) ● l'infiltration des eaux pluviales ● la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau et la création de zones d'expansions de crues ● ...

## Les grandes étapes du SAGE



### + Les plus-values :

Améliorer la qualité des milieux naturels et du cadre de vie ● Protéger et sécuriser l'approvisionnement en eau potable ● Pérenniser ou développer certains usages dans le respect des objectifs du SDAGE ● Anticiper et s'adapter au changement climatique ● Protéger les zones humides ● ...

### Le SAGE Rupt de Mad, Esch, Trey est soutenu par :



Pour toute information, n'hésitez pas à contacter l'animatrice du SAGE :

Email : [julie.gourland@pnr-lorraine.com](mailto:julie.gourland@pnr-lorraine.com)  
Tél : 07 63 56 15 55



Structure porteuse

Parc naturel régional de Lorraine  
Logis abbatial – Rue du quai BP 35  
54 702 Pont-à-Mousson Cedex